

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2018**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention Fonds Publics et Territoires 'Handicap' entre la CAF et la ville de Quimper**

**Signature d'une convention encadrant les modalités de versements de financements de la Caisse d'Allocations familiales (Caf) pour l'accueil en ALSH d'enfants en situation de handicap pour 1 624 €.**

\*\*\*

La Caf du Finistère soutient les collectivités qui favorisent l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs. L'accueil d'enfants en situation de handicap a nécessité la mise en place d'un accompagnement spécifique afin de garantir leur inclusion et leur socialisation dans les ALSH municipaux. Au titre de l'année 2016, la Caf participe à hauteur de 1 624 €.

Pour bénéficier de ces financements, la Ville de Quimper doit conventionner avec la Caf.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention « Fonds Publics et Territoires Handicap » avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère.